



Comité Local d'Information

du centre de traitement de déchets dangereux, de déchets non dangereux et de déchets d'activités de soins de la SA PROMED

Compte-rendu de la réunion du 6 août 2025

Le comité local d'information (CLI) du centre de traitement de déchets dangereux, de déchets non dangereux et de déchets d'activités de soins de la SA PROMED, s'est réuni le 6 août 2025 en salle 114 du centre administratif 2 de la province Sud à 16h00, selon l'ordre du jour suivant :

- *Présentation des participants ;*
- *Présentation des modifications apportées à l'arrêté ICPE n°3030-2021/ARR/DDDT du 2 novembre 2021 ;*
- *Présentation du bilan annuel d'exploitation (résultats d'autosurveillance, incidents rencontrés, évolutions apportées au site, ...) ;*
- *Echanges / questions diverses.*

Il s'agit de la troisième réunion du CLI depuis la mise en service de l'installation. La liste des participants est fournie en annexe.

Les présentations faites en réunion sont jointes au présent compte-rendu.

La levée de séance a été réalisée à 17h10.

Relevé de conclusions

OBSERVATIONS	
PRESENTATION DES MODIFICATIONS APPORTEES A L'ARRETE N°3030-2021/ARR/DDDT DU 2 NOVEMBRE 2021	
QUESTIONS	REPONSES
Mme TEHEI – SCAL’AIR L'année dernière, pour le suivi environnemental de 2024, au niveau de la qualité de l'air, nous avons dû nous suite aux évènements de 2024, et notamment par le déplacement d'un point de suivi initial. Je ne vois pas cette modification dans l'arrêté, est-ce prévu ?	Mme FRICK-LABUSSIÈRE – DDDT-ICPE Dans l'arrêté, il est indiqué que l'exploitant doit se conformer à son dossier de demande d'autorisation initial, son arrêté ICPE ainsi qu'à tous les porters à connaissance, sous réserve de l'acceptation des modifications par la province Sud. Ainsi il n'est pas nécessaire de préciser dans l'arrêté la localisation des stations de mesure. Cette tournure est plus souple et permet de prendre en considération des modifications qui ne nécessitent pas, par ailleurs, de dispositions réglementaires complémentaires.
Mme SAUME – DTEPF NC Vous évoquiez la suppression, au niveau du bâtiment, des ventilateurs mécaniques en toiture. L'évaluation des risques professionnels en lien avec la qualité de l'air intérieur est-elle effectuée ? Même question concernant l'alimentation manuelle des réactifs en cas de panne des injecteurs automatiques ?	M. IMIRIZALDU – PROMED Nous avons un suivi régulier, on a une EVRP (évaluation des risques professionnels) en interne qui est mise à jour avec les évolutions recommandées. On a pris en compte toutes ces modifications et chaque année, on le réévalue et on s'assure d'avoir tout ce qu'il faut, en équipements de protection individuelle pour le personnel ou autres équipements adaptés aux risques.
M. MILOUD – EX-PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DE LOGICOOP (invité) M. Miloud souligne que le site lui semble bien géré, suite à sa visite, et il se dit satisfait de voir un tel bilan comparativement à d'autres installations. Il n'y a pas beaucoup d'incidents et d'accidents du travail sur l'année. Est-ce que le temps d'ouverture du bypass est connu car lorsque celui-ci s'ouvre, tous les rejets passent à l'air libre.	Mme CHATAIN – PROMED Nous avons établi plus de 40 procédures pour l'utilisation, le pilotage du four, de l'incinérateur, et la préparation des déchets en amont, pour limiter les mauvaises surprises. Plus on a d'expérience sur la gestion des déchets incinérés, plus on anticipe et réagit immédiatement. PROMED confirme que le temps d'ouverture du by-pass est suivi et comptabilisé.

M. GOPE – Aire coutumière DJUBEA KAPUMĚ Avez-vous un suivi de la santé des populations autour de l’installation ? Un échantillon sur la santé des habitants ? Y a-t-il un fonds financier qui sert à aider les personnes à consulter des médecins gratuitement ? Comment sont fixées les prescriptions appliquées à l’exploitant ?	M. BLAISE – Premier Vice-président de la province Sud Il n’y a pas d’étude épidémiologique sur la population. L’encadrement des ICPE permet de maîtriser le risque d’une telle installation eu égard à son environnement et donc aux populations présentes aux alentours. Ce CLI existe également dans l’objectif d’informer la population. Il n'y a pas d'obligation financière qui a été donnée à l'entreprise d'un point de vue médical parce qu'on considère que les risques sont maîtrisés et suivis régulièrement notamment par le biais du CLI. Des valeurs limite d’émission sont prescrites et doivent être respectées par l’exploitant. Nous pouvons expliquer d’où viennent ces valeurs (cf. point développé par M. HERVOUET). La DASS acquiesce sans rien ajouter à la réponse du premier Vice-président. M. HERVOUET – SGPR - DDDT Pour établir les prescriptions dans cet arrêté d'autorisation, l’inspection ICPE se base sur les normes qui sont fixées en métropole sur des installations qui présentent des risques similaires. Il y a des arrêtés de référence qui sont établis également en métropole et qui précisent comment encadrer ce type d’activité, quelles valeurs limites de rejet doivent être fixées, quoi suivre et quel procédé mettre en place. De plus, cette installation a été soumise à un régime d’autorisation, donc il y a eu notamment une enquête publique. Le commissaire enquêteur a été sélectionné spécifiquement en fonction de ses compétences techniques pour pouvoir mener une telle enquête. Il y a également eu une enquête administrative menée en parallèle où sont consultés d’autres services compétents comme par exemple la DASS, la DIMENC, ... Chacun a pu émettre ses observations et ses propositions permettant de rédiger l'arrêté d'autorisation.
Mme MOYEN – Mairie de Nouméa Est-ce que les cendres et les mâchefers produits par votre exploitation peuvent être stockés dans la nouvelle alvéole dédiée aux déchets issus des entreprises sinistrées qui a été	Mme CHATAIN et M. IMIRIZALDU – PROMED Des analyses ont été réalisées sur les déchets produits qui montrent que ceux-ci ne peuvent pas être envoyés dans l’ISDND. Tout part à l’export. Le suivi des rejets de la station d’épuration et de la qualité des eaux souterraines

crée juste après les émeutes de 2024 au sein de l'installation de déchets non dangereux de Gadji (ISDND) ? Quelle est la fréquence de contrôle pour les eaux résiduaires et les eaux souterraines ? Pour les personnes qui ne connaissent pas bien l'arrêté ICPE, il serait appréciable que soit présentée la fréquence des contrôles réalisés notamment pas des bureaux externes pour le suivi environnemental.	est annuel. Il y a une intervention toutes les deux semaines par un prestataire externe qui contrôle le bon fonctionnement de l'ouvrage. Mme FRICK-LABUSSIÈRE – DDDT-ICPE En sortie de cheminée, PROMED doit réaliser un suivi journalier, heure par heure. Ensuite, viennent des mesures en parallèle par un bureau de contrôle qui est accrédité Cofrac, qui se fait soit trimestriellement, soit semestriellement, selon les paramètres considérés. Il y a également des suivis pendant les trois et les cinq premières années sur quelques paramètres pour savoir si, effectivement, l'incinérateur produit certaines substances dont le suivi sera stoppé ou poursuivi selon les résultats obtenus. Pour le séparateur d'hydrocarbures et la station d'épuration, la fréquence des contrôles est annuelle.
M. BLAISE – Premier Vice-président de la province Sud Le ratio de mâchefer et de cendres est plus important que ce qui avait été prévu initialement dans le projet, confirmez-vous ? initialement le ratio était estimé à 10% alors qu'aujourd'hui il se trouve plutôt à 30%, comment l'expliquez-vous ?	Mme CHATAIN – PROMED A l'initial, c'était prévu jusqu'à 5% de cendres et 15% de mâchefers. Donc, cela représentait 20%. Actuellement PROMED est un peu plus au-dessus car il y a une plus grande consommation de réactifs que prévue pour traiter les fumées. On est plutôt à 15 % mâchefers et 15% de cendres en plus, par rapport aux estimations de départ. Plus on va consommer de chaux (réactif), par exemple, pour maîtriser les rejets, plus le ratio sera élevé en sortie. L'objectif est de diminuer ces ratios. Pour les mâchefers, par exemple, les plus gros morceaux sont récupérés, rebroyés et repassés dans un cycle d'incinération pour arriver à réduire encore un peu plus ces volumes-là.
Mme MOYEN – Mairie de Nouméa Au niveau écologique, est-ce qu'il y a des résidus qui sont exploités ?	M. IMIRIZALDU – PROMED Malheureusement, non. Nous sommes un centre d'incinération et aujourd'hui, nous ne revalorisons rien. C'est-à-dire que les mâchefers restent des déchets dangereux qui ne sont pas valorisables. En métropole, il y a des mâchefers qui se valorisent, mais c'est bien souvent les mâchefers qui viennent de déchets ménagers qui ont été incinérés, qui ne sont pas dangereux à la base. Dans notre cas, ce sont des déchets dangereux, donc ces

	cendres-là, nous ne savons pas les réutiliser.
M. GOPE – Aire coutumière DJUBEA KAPUMË Est-ce que dans le projet, on pourrait faire des petits échantillons sur la population calédonienne ? Y a-t-il des contres expertises ?	Mme JULIE – SCAL’AIR Scal’air n'est pas en charge de la santé publique de la population calédonienne toutefois nous faisons des relevés atmosphériques dans l’environnement de PROMED. Nous restons vigilants, notamment lors des phases à venir de montée en puissance de l’installation qui fonctionne depuis peu. Aujourd'hui, nous avons un incinérateur qui fonctionne à 20%-25% de sa capacité. Dans ce secteur, les premiers résultats sont très satisfaisants, exceptés sur le nickel. Toutefois nous ne pouvons pas directement imputer la valeur du nickel à l’activité de PROMED compte tenu des activités industrielles alentours. Mme FRICK-LABUSSIÈRE – DDDT-ICPE Pour les rejets de Promed en sortie de cheminée, le bureau Véritas fait figure de contre-expert. Le bureau vient périodiquement avec ses propres appareils, pour venir vérifier en sortie de cheminée les rejets. Cela permet de vérifier le suivi en continu réalisé par l’exploitant de Promed. Au niveau du suivi du milieu et de l'air ambiant, ce n'est pas Promed qui effectue les analyses mais Scal’air ce qui garantit l’indépendance des résultats. Mme JULIE – SCAL’AIR Scal’air est une entité complètement indépendante. A l’échelle de l’Europe nous sommes 19 associations de surveillance de la qualité de l’air et nous suivons tous les mêmes standards. Nous sommes tous contrôlés de la même manière par un laboratoire spécialisé basé en métropole. Comme le bureau Véritas est une entreprise privée, elle n'a pas l'obligation de publier ses données. Toutes les données que nous collectons pour notre suivi sont, quant à elles, publiées en ligne et sont complètement transparentes pour les populations. « Je profite également de cette occasion pour souligner le travail des inspecteurs ICPE de la province Sud sur ce sujet. Autant nous savons qu'ils ont une compétence particulière en matière de suivi des opérateurs miniers et des

	entreprises de métallurgie, autant sur l'incinérateur, c'était une grande première. Il faut savoir qu'en métropole, les inspecteurs ICPE qui suivent les incinérateurs se spécialisent dans le suivi des opérateurs. Ici, étant donné la faible population et le peu d'activité, nous avons des inspecteurs ICPE qui sont très peu nombreux, et suivre un outil comme celui-là demande énormément de travail et de recherche en amont. D'ailleurs, nous n'avons pas tous compris la moitié de la présentation, ce qui montre l'importance du travail mené par les services. Je voudrais les saluer, car ils ont toujours été à l'écoute et très pragmatiques vis-à-vis des problématiques que nous avons pu rencontrer dans le contexte calédonien. »
--	--

Annexe : Liste des personnes présentes à la réunion du CLI du 6 août 2025

- Monsieur Philippe BLAISE, premier Vice-président de l'assemblée de la province Sud
- Monsieur Christophe VERGES, secrétaire général adjoint (SGA-TE) de la province Sud
- Madame Christiane VERGER, élue à l'assemblée de la province Sud.
- Monsieur Bastian MORVAN, directeur adjoint du Développement Durable des Territoires (DDDT)
- Monsieur Patrice HERVOUET, chef du service de la Gestion et de la Préservation des Ressources (SGPR) de la DDDT
- Madame Audrey FRICK, inspecteur des installations classées pour la protection de l'environnement à la DDDT
- Monsieur Franck LADRECH, directeur adjoint de la Direction de l'Aménagement, de l'Équipement et des Moyens (DAEM)
- Docteur Justine LISIAK, chargée d'études en santé à la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales de la Nouvelle-Calédonie (DASS)
- Madame Chloé MOYEN, chef du service Eau, Electricité et Déchets de la ville de Nouméa
- Madame Camilla SAUME, Conseillère en santé sécurité au travail à la Direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DTEPF)
- Madame Marie-Claire CHATAIN, responsable Qualité Hygiène Sécurité Environnement de la société PROMED
- Monsieur Nans IMIRIZALDU, directeur général de la société PROMED
- Madame Nina JULIE, présidente de SCAL'AIR
- Madame Manina TEHEI, directrice de SCAL'AIR
- Madame Viviane MIRSKI, Directrice de l'Association pour la Sauvegarde de la Nature Néo-Calédonienne (ASNNC)
- Monsieur Georges GOPE, secrétaire général de l'aire coutumière DJUBEA KAPUMË
- Madame Yasya DALVERNY, Présidente de l'Association de Logicoop (invité)
- Monsieur Alain MILOUD, ex-président de l'Association de Logicoop (invité).